

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 9

## L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE QUATORZE JUIN

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON  
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le 07/06/2021

**Présents** : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE Monique,  
MERCIER Dominique, SAUVAN-MAGNET Nadine, DRANCOURT Bernard

**Excusés** : EYDOUX Guy (a donné pouvoir à VALOIS Christophe), SERVES Paul (a donné  
pouvoir à LASCOMBES Céline), SERRES Olivier, ROUSSIN Françoise

Secrétaire de séance : FAGE Monique

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu du CM du 17 mai 2021 par l'ensemble des élus.

### **VILLAGE/VITESSE : MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ET PROJET D'AMENAGEMENT**

Le Maire fait part de la réunion qu'elle a eue avec la conseillère technique  
départementale (CTD) de Pierrelatte, en présence de Jean-Marie ROUSSIN et Monique  
FAGE. L'objet de la discussion portait sur la route des Marais mais également d'une  
manière générale sur les 3 axes d'entrée dans le village avec une cohérence de la  
signalisation, en identifiant notamment une zone 30 plus courte et plus visible, voire une  
zone 20 sur la rue du Fournil, plutôt qu'une zone 30 sur tout le village et invisible. Pour  
la partie route des Marais serait envisagé un aménagement au sol. Pour toute la partie  
technique, évaluation, projet et mise en œuvre, le Maire souhaite un appui du CTD pour  
conseiller la commission. Les élus sont favorables à cette élaboration.

### **AGENCE DE L'EAU/SYNDICAT DES EAUX RHONE-VENTOUX (SRV) : ETUDE RESSOURCE STRATEGIQUE DE L'AQUIFERE MIOCENE DU COMTAT**

Une réunion s'est tenue à Carpentras sur le projet de cette étude, diligentée par l'Agence  
de l'Eau et portée par ce syndicat. La commune a été sollicitée pour y participer ayant ses  
forages sur cet aquifère, au même titre que Chamaret, Grillon, le Syndicat des eaux

Rivavi (Valréas, Visan, Richerenches), le Syndicat Rhône-Aygues-Ouvèze, Sarrians, et le SRV. Egalement était présent Monsieur Georges TRUC, chercheur universitaire en géologie. L'étude répond à un cahier des charges sur une composante technique (liste des ouvrages, évaluation des besoins actuels et futurs, les programmes d'actions sur la vulnérabilité de la ressource et les objectifs de restauration et de préservation), une composante concertation et communication et une composante urbanisme. Le coût de l'étude s'élèverait à 120 000€HT (70% porté par l'Agence de l'Eau) et pour la commune à hauteur de 0.05% (calculé sur la part abonné) soit 43€HT. Le Maire fait part aux élus que la commune a procédé à une étude dans le cadre des captages prioritaires, donc dispose d'informations pouvant contribuer à l'étude à venir. Tous s'accordent sur le fait que la ressource et sa préservation est un enjeu majeur. L'ensemble des élus votent favorablement pour la participation de la commune à cette étude.

### **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Maire fait état de la liste des admissions en non-valeur pour un montant de 1 139.70€, sur des arriérés datant de 2016 pour certains et dont les motifs de la présentation sont des poursuites sans effet, un décédé ou une demande de renseignement négative, et impossibilité de parvenir au recouvrement. Les élus, malgré leur questionnement et le constat, actent cette présentation.

### **CENTRE DRAMATIQUE DES VILLAGES : ORGANISATION DU SPECTACLE DU 4 JUILLET**

C'est une première, la commune organise, en collaboration avec le Centre Dramatique, la présentation d'un spectacle le dimanche 4 juillet (sur réservation et entrée payante). Le spectacle est proposé à titre gracieux pour la commune organisatrice, à charge à cette dernière de mettre à disposition un lieu, en l'occurrence derrière le bâtiment des pompiers, du matériel (bancs, chaises, table, un branchement électrique) et des plateaux repas pour le groupe artistique (10 personnes) ainsi que pour 3 élus présents pour l'installation. Les élus sont favorables à cette nouvelle expérience et l'Auberge sera sollicitée pour la réalisation de ces repas.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Compétence Eau/Assainissement** : retransmission aux élus de l'étude diligentée par la Communauté de Communes en 2018 en vue d'un possible transfert de la compétence à la suite du renouvellement des Conseils municipaux et des membres de la CC en 2020. Ce transfert n'a pas eu lieu et devrait se faire en 2026. L'objet de l'étude est un état des lieux très exhaustif en la matière sur tout le territoire, des propositions d'objectifs de niveau de service et une synthèse faisant ressortir un certain nombre d'enjeux pour la convergence et l'amélioration du service dans la perspective d'un transfert. Chaque commune travaillera sur ses propres problématiques tout en mutualisant les connaissances de ses points forts.

**Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin** : l'organisation des permanences pour ce double scrutin par date est établie informant qu'aucun assesseur non élu ne s'est présenté.

**Agent technique** : le Maire informe la titularisation de Monsieur Marius SAUVAN-MAGNET au 1<sup>er</sup> juillet.

Le Maire donne lecture d'un courrier d'une nouvelle habitante de la commune faisant part d'observations concernant l'éclairage public et la gestion des déchets. Après lecture le Maire informe les élus que cette personne sera conviée en mairie afin de lui apporter des éclairages sur ces deux points précisément.

Séance levée à 21h50.